



Arbres sur propriété privée

Par **hector_old**, le **04/05/2007 à 14:34**

Mon voisin a fait appel à une entreprise d'élagage pour le nettoyage et la coupe de ses arbres. L'entreprise s'est trompée et a coupé mes propres arbres sur mon terrain. Il y a eu donc effraction et vandalisme. Comment dois je procédé pour obtenir réparation au moins égale à la valeur d'un arbre de + de 100 ans merci pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **04/05/2007 à 15:34**

Bonjour!rnrnL'entreprise d'élagage s'est trompée en coupant vos arbres, c'est donc à cette entreprise qu'il appartient de vous indemniser sur le fondement de l'article 1384 du code civil.rnDe toute manière, l'entreprise va faire jouer une assurance pour réparer le dommage qu'elle vous a causé.Donc, a priori, il ne devrait pas y avoir trop de problème.rnrnCordialement.

Par **hector_old**, le **07/05/2007 à 09:04**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnUne précision : y a t il un moyen d'évaluer la valeur d'un arbre. Le préjudice est surtout moral, c'est sur. Mais esthétiquement, il apportait beaucoup à la valeur de la propriété.rnMerci encore pour voter aide.

Par **Jurigaby**, le **07/05/2007 à 14:08**

Un moyen d'évaluer la valeur d'un arbre?!

A ma connaissance, c'est d'avantage une appréciation au cas par cas qui est faite par le juge.

Concernant votre préjudice moral, il sera évidemment pris en compte.

Cdt.